

---

## Télétravail

---

La première réunion sur la mise en place du télétravail s'est tenue ce jour. Même si les textes de base sont différents, le but est de publier une note de service qui concerne l'ensemble des personnels de l'ONF et ceci quel que soit leur statut. Le SNPA est très attaché à la notion de communauté de travail.

Rappelons qu'il faut entendre par télétravail la possibilité de travailler hors des locaux de l'Employeur, à son domicile personnel, dans une limite maximale de 3 jours par semaine, à l'aide d'outils informatiques et une liaison internet.

L'idée de la DG est de lancer une première expérimentation limitée sur le télétravail dans quelques services de la Direction Générale et de la DT COAL, avant une généralisation de cette possibilité à tous les services au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le SNPA a demandé qu'avant toute expérience un cadre général avec des règles de mise en œuvre soit défini.

Le SNPA indique que le télétravail va modifier profondément le fonctionnement des services et que pour cela il faut conduire une réflexion en profondeur avant de se lancer dans l'aventure.

C'est ainsi que le SNPA a demandé que soit conduite une enquête auprès des chefs de services pour qu'ils participent à la définition des activités non éligibles à l'exercice du télétravail.

Le guide de la fonction publique fait état de deux approches :

- ◆ **L'approche par analyse des tâches** est celle qui, jusqu'à présent, a été la plus généralement retenue par les employeurs qui ont déjà expérimenté le télétravail. Elle implique, non pas de lister les activités non éligibles au télétravail, mais de définir des critères sur lesquels s'appuyer pour refuser de considérer une activité comme éligible au télétravail.
- ◆ La deuxième approche consiste à **définir de manière précise et limitative les tâches éligibles au télétravail**, telles que, par exemple, l'instruction, l'étude ou la gestion de dossiers, ainsi que la rédaction de rapports.

Une nouvelle réunion est fixée au 20 mai, pour discuter d'un projet de cadrage, de la fiche d'engagement etc... avant le lancement de l'expérimentation. Les instances concernées par cette expérience seront consultées.

D'ores et déjà il est prévu de lancer l'expérience sur 3 jours par semaine, l'ONF mettant à disposition le matériel informatique (ordinateur, clé 4 G) et un téléphone portable.

Le guide de la DGAFP joint, permet de vous imprégner des possibles et des mises en garde.